

KANGUELA MINING COMPANY - SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000.000 GNF
Siège social : Immeuble Mamou, 6^e étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry,
République de Guinée
RCCM/GC-KAL/067.089B/2016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU [●] JANVIER 2017

L'an deux mille seize, le [●] janvier, à [●]h,

1. **GUINEA FARAFINA INVESTMENT INC.**, société de droit panaméen, immatriculée le 21 octobre 2014 à la section mercantile du Registre du Commerce du Panama, Microjacket 847172, document 2693820,
2. **MONSIEUR ILIA KARAS**, né le 19 décembre 1948, demeurant 2a, 3 Fihtegasse, Vienne 10, Autriche, de nationalité bélizéenne,
3. **MONSIEUR NUMUKEH TUNKARA**, né le 5 août 1977, demeurant Quartier Gbéssia-port, Commune de Matoto, Conakry, République de Guinée, de nationalité guinéenne,
4. **PERITIMOS INVESTMENTS LIMITED**, société de droit cyprite dont le siège social est situé 84 Spyrou Kyprianou, 4004 Limassol, Chypre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro HE357312,

agissant en qualité de seuls associés (les *Associés*) de la société Kanguela Mining Company - SARL (la *Société*), se sont réunis en assemblée générale (l'*Assemblée Générale*) dans les locaux de la Société sur convocation du gérant, , conformément à l'article 22.26 des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Guinea Farafina Investment Inc. préside la réunion.

Maître Salimatou Diallo est désignée en qualité de scrutateur et assume les fonctions de secrétaire.

Le président de séance constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que l'ensemble des Associés sont présents ou représentés. Ladite feuille de présence, qui figure en **Annexe** des présentes, fera intégralement partie du présent procès-verbal.

En conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- la feuille de présence signée et certifiée exacte ;
- le texte des projets de résolutions ; et
- le projet de statuts modifiés de la Société.

Le président rappelle qu'en application d'un contrat de cession en date de ce jour, Guinea Farafina Investment Inc. a cédé à Peritimos Investments Limited cinq (5) parts sociales numérotées de 61 à 65 représentant à la date des présentes cinq pour cent (5 %) du capital social de la Société.

Dans ce cadre, le président indique que les Associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'article 7.2.2 des statuts de la Société après constatation de la réalisation de la cession ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

RÉSOLUTION PRÉLIMINAIRE

L'Assemblée Générale reconnaît, conformément à l'article 22.26 des statuts de la Société, qu'elle a pu prendre pleinement connaissance de l'intégralité des documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des résolutions qui suivent.

Compte tenu de ce qui précède et de l'urgence attachée à l'adoption des résolutions qui suivent, l'Assemblée Générale déclare renoncer expressément aux délais de convocation et de communication résultant des dispositions légales ou statutaires.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Modification de l'article 7.2.2 des statuts de la Société après constatation de la réalisation de la cession

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, après constatation de la réalisation de la cession par Guinea Farafina Investment Inc. de cinq (5) parts sociales, numérotées de 61 à 65, qu'elle détient au capital de la Société à Peritimos Investments Limited, décide de modifier l'article 7.2.2 des statuts de la Société, désormais rédigé comme suit :

« Les CENT (100) parts sont attribuées à chacun des Associés en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- 1. Monsieur Iliia Karas, à concurrence de QUINZE (15) parts numérotées de 1 à 10 et de 66 à 70 ;*

2. **Monsieur Numukeh Tunkara**, à concurrence de DIX (10) parts numérotées de 11 à 20 ;
3. **Guinea Farafina Investment Inc.**, à concurrence de SOIXANTE (60) parts numérotées de 21 à 60 et de 81 à 100 ; et
4. **Peritimos Investments Limited**, à concurrence de QUINZE (15) parts numérotées de 61 à 65 et de 71 à 80. »

La présente résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à [●]h. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture par le gérant, l'ensemble des Associés, et le secrétaire.

GUINEA FARAFINA INVESTMENT INC.

Associé - Président de séance
Représentée par Numukeh Tunkara, dûment
habilité aux fins des présentes

ILIA KARAS

Associé
Représenté par Numukeh Tunkara, dûment
habilité aux fins des présentes

NUMUKEH TUNKARA

Associé – Gérant

PERITIMOS INVESTMENTS LIMITED

Associé
Représentée par Salimatou Diallo, dûment
habilitée aux fins des présentes

MAITRE SALIMATOU DIALLO

Secrétaire – Scrutateur

ANNEXE

**FEUILLE DE PRÉSENCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DU [06] JANVIER 2017**

KANGUELA MINING COMPANY - SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000.000 GNF
Siège social : Immeuble Mamou, 6^e étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry,
République de Guinée
RCCM/GC-KAL/067.089B/2016

Associés	Nombre de part(s)	Nom, prénom(s) des mandataires	Signature
Guinea Farafina Investment Inc.	60 parts	Numukeh Tunkara	
Ilia Karas	15 parts	Numukeh Tunkara	
Numukeh Tunkara	10 parts	-	
Peritimos Investments Limited	15 parts	Salimatou Diallo	
Total	100 parts	-	

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que quatre (4) associés totalisant cent (100) parts sociales auxquelles sont attachés cent (100) droits de vote et représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou représentés.

GUINEA FARAFINA INVESTMENT INC.

Président de séance
Représentée par Numukeh Tunkara, dûment
habilité aux fins des présentes

MAITRE SALIMATOU DIALLO

Secrétaire – Scrutateur